



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des Loisirs situé au 1035, route du Lac-du-Huit, le lundi 10 juin 2019 à 19h30, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

3 616, rang de la Chapelle - lot 6 271 161 du cadastre du Québec

Demande de dérogation mineure pour autoriser l'utilisation d'un conteneur comme bâtiment accessoire à un usage du groupe habitation. L'article 10.3.2 du règlement de zonage numéro 69-07 stipule que l'utilisation de conteneur comme bâtiment accessoire est seulement autorisée aux usages agricole, acéricole, forestier, commercial et industriel.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 24 mai 2019.

La directrice générale,

Julie Lemelin